



Suppression des Centres Régionaux de Pensions

Une réforme inefficace, dangereuse, inadaptée : une réforme RGPP !

La création du SCN « SERVICE DES RETRAITES » contre laquelle s'est prononcée la CGT, porte si l'on peut dire, ses premiers fruits : 200 emplois et 13 centres supprimés. Une réorganisation et une restructuration en profondeur justifiée par l'administration comme nécessaire à l'amélioration de la relation avec les pensionnés. Or la réalité de cette réforme a pour objectif : de nouveaux gisements de suppressions d'emplois et un réseau de plus en plus resserré.

Pour la CGT, des éléments, que ce soit dans l'organisation du travail, dans l'amélioration des procédures peuvent être discutés sans procéder à une réforme de cette ampleur. L'objectif n'est donc pas celui-là. Il est bien de répondre à l'obligation de résultats matérialisée par le nombre d'emplois supprimés que décline la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). La restructuration annoncée, les logiques développées ne permettront pas les améliorations attendues mais remettront rapidement en cause la mission.

Avec 13 centres supprimés sur 24 en métropole !

La liste des fermetures annoncées est longue : Ajaccio, Amiens, Besançon, Caen, Châlons en Champagne, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Metz, Nice, Rouen, Strasbourg. Quant à la motivation avancée, elle contredit parfaitement et une fois de plus, l'argument de la direction générale d'un meilleur service rendu aux pensionnés. En effet, le choix effectué repose sur deux critères, la taille des centres et l'attractivité du département (comprenez le nombre de mutations en attente pour ces départements).

Où est donc passé l'intérêt du pensionné dans ce projet ? En perte et profit, puisque seule compte alors non pas les besoins des pensionnés mais la longueur des tableaux de mutation. Et tant pis, pour ceux qui n'ont pas de « chance » de ne pas avoir, ou peu, de listes d'attente !

Avec plus de 200 emplois supprimés !

La politique générale de suppressions d'emplois menée depuis plusieurs années a aussi impacté les centres des pensions, qui ont vu leurs effectifs se réduire. Aujourd'hui le couperet tombe, les plus petits centres sont déclarés non viables et doivent fermés ! Responsable de cette situation, l'administration procède aujourd'hui avec certains centres de pensions comme elle a procédé avec les fermetures de trésoreries en milieu rural !

La logique n'est que dogmatique, d'ailleurs l'administration avait eu du mal à le cacher puisque la réforme elle-même consistait à supprimer 300 emplois dans la chaîne pensions ! Quel avenir pour les emplois restants ! D'autant plus que la mise en place de Neptune en lieu et place de l'application PEZ (application informatique actuelle des pensions) va générer de nouvelles suppressions d'emplois dans les CRP maintenus.

Résultat...

...11 CRP maintenus sans aucune lisibilité et garantie de pérennité !

La liste est plus courte. Les 11 CRP maintenus qui absorberaient le transfert d'activité des 13 CRP supprimés n'ont aujourd'hui aucun élément concret sur leur fonctionnement, sur les emplois qui leur seraient attribués pour répondre aux charges nouvelles de travail qui leur seraient dévolues. Rien n'est en effet précisé, sauf à comprendre qu'à charge supplémentaire, il n'y aura pas de moyens supplémentaires...

Même si les responsables des pôles gestion publique font aujourd'hui la tournée des services pour rassurer et annoncer de nouveaux emplois, il est clair que dans la logique actuelle, il ne peut s'agir que de transfert d'emplois pris sur d'autres services du réseau !

La direction a aussi fait le choix de spécialiser en fonction des interlocuteurs, l'activité des CRP maintenus et celle du service des retraites de Nantes. Aux CRP, la relation avec les pensionnés, à Nantes, celle avec les actifs. Rien n'est précisé dans le projet sur les conséquences de ce choix. Qui fait quoi ? A quel moment de la chaîne ? Quel contrôle ? Quelle conséquence sur le principe de séparation ordonnateur/ comptable ?

De plus, 2 centres de pensions, Rennes et Bordeaux, feraient office de centres d'appels. Là aussi, aucun élément concret n'est donné sur la relation entre ces centres et ceux chargés de la gestion des dossiers de pensionnés.

Pour la CGT, cette première cartographie n'est qu'une première étape vers une recentralisation encore plus grande de la mission, vers de nouvelles suppressions d'emplois et de nouvelles restructurations. Cette réforme serait donc lourde de conséquences sur la mission, le réseau, les usagers et les personnels.

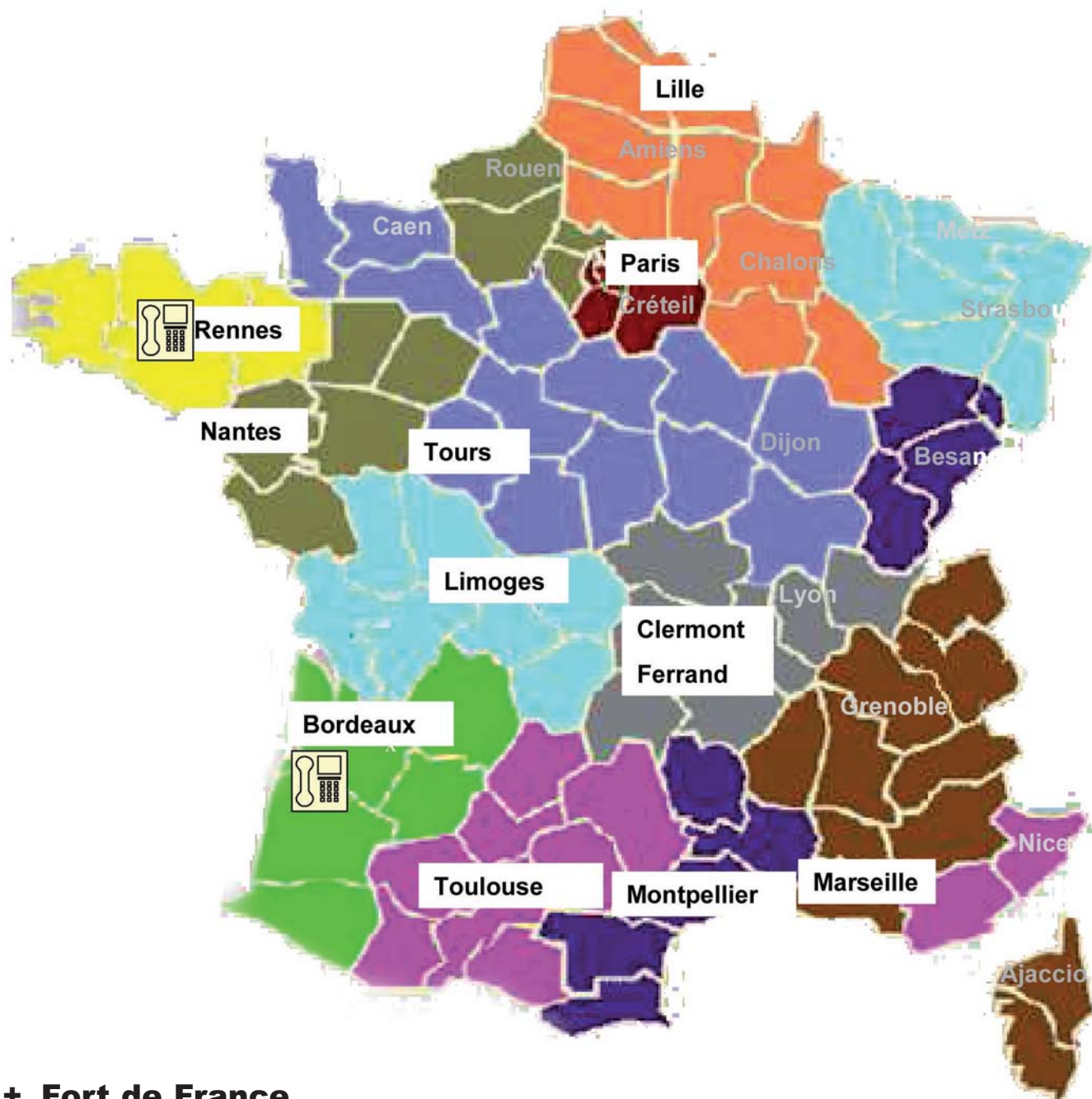
...Une déshumanisation de la relation avec l'utilisateur !

Centre d'appel, resserrement du réseau, front et back office, rien de bien nouveau dans les choix effectués, mais les conséquences elles, conduiraient une fois encore à la déshumanisation de la relation avec l'utilisateur, à la fragilisation du respect des droits de chacun.

Loin de la volonté de la CGT de mettre en place un service de proximité respectant l'égalité de traitement des usagers. D'autant plus, que le critère retenu de l'attractivité des demandes de mutations consiste à faire de l'Est de la France un désert administratif.

Belle conception de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale ! C'est volontairement ignorer la relation au pensionné, population spécifique et parfois fragile.

Carte des futurs centres de gestion et de service retraite



+ Fort de France
St Denis de la Réunion
Papeete
Nouméa

Des personnels inquiets et sous pression !

Pour ceux dont les centres fermeraient :

La direction tente de les rassurer en proposant le maintien à résidence dans d'autres services de direction sans préciser les moyens qui le garantissent.

Mais elle néglige cependant, les conséquences pour ces personnels qui souvent ont fait pour une grande partie d'entre eux, leur carrière dans les services de pensions. Elle les oblige donc à une « reconversion » professionnelle, sans répondre à leurs interrogations sur leurs parcours professionnels, leurs conditions de vie au travail... Et dans le même temps, la direction va leur demander un effort supplémentaire pour que le transfert des dossiers dans les centres restant se fasse dans de bonnes conditions, imposant par ailleurs un calendrier qui ne prend pas en compte l'activité des CRP !

Pour ceux dont les centres seraient maintenus :

Aucune lisibilité sur l'avenir des structures maintenues puisque la direction n'a donné aucun élément sur d'éventuel transfert d'emplois pour faire face aux charges accrues de certains CRP ! Aucune transparence sur l'organisation de l'ensemble des missions de la sphère pension !

La direction a donc choisi de poursuivre son habituel discours niant les réalités des difficultés et cherchant à rassurer tous les agents par des annonces locales sans qu'aucune confirmation n'ait jamais lieu se refusant ainsi à tout dialogue social constructif et laissant la place à toutes les rumeurs, et à la désinformation.

A l'heure de la mise en place de Chorus, de l'ONP ; la réforme de la chaîne des pensions est bien un des éléments d'une réforme globale de la filière gestion publique.

Depuis l'annonce de cette réforme, la CGT et l'ensemble des organisations syndicales dénoncent l'absence de dialogue social et revendiquent un débat sur l'avenir de la chaîne des pensions dans toutes ces dimensions. Ce débat ne peut être obtenu qu'avec une forte mobilisation des personnels des CRP.

C'est pourquoi la CGT appelle les agents des CRP à se mobiliser et à s'inscrire dans la journée de grève du 23 mars prochain pour exiger :

- ✓ l'arrêt du projet de restructurations des CRP**
- ✓ de véritables négociations sur la mission, les moyens de son accomplissement et son organisation.**

**LE 23 MARS,
TOUS EN GRÈVE
ET EN MANIFESTATION !**

Montreuil, le 19 mars 2010